



## **Réaction au *Rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance*, Février 2017 – Commission mise sur pied à l'initiative de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQPE)**

Le Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC) salue l'initiative de l'AQPE d'une consultation sur la question prioritaire et extrêmement sensible des services à la petite enfance. Il est en effet de première nécessité d'accroître la qualité et l'accessibilité de ces services. Les mesures proposées de rehausser les « ... *exigences de formation initiale et continue pour l'ensemble du personnel éducatif* » et de mettre en place « ... *des mécanismes d'évaluation continue de la qualité [des services] au moyen d'outils éprouvés permettant une démarche réflexive et des ajustements de pratiques.* » s'avèrent des avenues prometteuses et porteuses de résultats.

Toutefois, concernant les services éducatifs aux enfants de 4 ans, et contrairement aux recommandations du rapport à cet égard, le CQJDC privilégie fortement l'implantation de la maternelle 4 ans dans toutes les écoles de la province. Les écoles, déjà implantées dans les milieux et près des enfants à desservir, offriraient les meilleures conditions de services éducatifs en termes d'expertise et de services en place, dans un contexte de gratuité scolaire. Les maternelles 4 ans en milieux défavorisés sont un premier pas. Il faudrait cependant les étendre davantage. Des études ont démontré que les enfants vulnérables peuvent se retrouver dans tous les milieux sociaux. La fréquentation de l'école dès l'âge de 4 ans comporte de multiples effets bénéfiques et constitue un facteur de protection face à des difficultés éventuelles d'apprentissage. C'est aussi particulièrement vrai pour les enfants qui présentent des difficultés comportementales. La maternelle 4 ans rend possible de reconnaître les enfants à risque, d'intervenir plus rapidement et d'éviter l'aggravation des difficultés. Elle facilite, dans un contexte de continuité, l'entrée harmonieuse à la maternelle 5 ans et le passage au primaire, puisqu'il s'agit la plupart du temps du même milieu, c'est-à-dire, l'école de quartier.

Par ailleurs, le CQJDC rejoint la Commission quant à l'importance d'une collaboration accrue entre les milieux communautaires, scolaires, de santé et les services à la petite enfance afin d'améliorer le continuum de services pour les jeunes enfants, tant localement, régionalement qu'au plan national.

Enfin, le CQJDC considère que le budget alloué pour la mise en place de services éducatifs adéquats et de qualité, disponibles dès la petite enfance ainsi que dans toutes les écoles du Québec dès la maternelle 4 ans, devrait être à la hauteur de l'enjeu que nous avons de mener tous les enfants vers la réussite.